

Projet d'accueil individualisé (DG6)

Article D. 351-9 du Code de l'éducation - Circulaire

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de l'établissement, de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, garants de la mise en œuvre de la lisibilité et de la communication des procédures.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Élève

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Responsables légaux ou élève majeur :

Lien de parenté	Nom et prénom	Domicile	🕒 Travail	📞 Portable	Signature

Je demande que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant, y compris ceux chargés de la restauration et du temps périscolaire et à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements qui y sont prévus.

	PAI 1 ^{ère} demande	Modifications éventuelles				
Date						
Classe						

Vérification annuelle des éléments du PAI fournis par la famille : fiche « Conduite à tenir » actualisée, ordonnance récente, médicaments et matériel si besoin

Date					
Classe					

Les responsables légaux s'engagent à fournir le matériel et les médicaments prévus et à informer le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de la structure, le médecin et l'infirmier de l'éducation nationale en cas de changement de prescription médicale. Le PAI est rédigé dans le cadre du partage d'informations nécessaires à sa mise en place.

Seuls l'élève majeur ou les responsables légaux peuvent révéler des informations couvertes par le secret médical.

Établissement scolaire et hors de l'établissement scolaire :

Référents	Nom	Adresse administrative	Signature et date	Exemplaire reçu le :
Chef d'établissement				
Directeur d'école				
Directeur d'établissement				
Enseignant de la classe Professeur principal Encadrant de la structure				
Médecin éducation nationale ou PMI ou collectivité d'accueil				
Infirmier éducation nationale ou PMI ou collectivité d'accueil				

Partenaires :

Référents	Nom	Adresse administrative	Signature et date	Exemplaire reçu le :
Médecins traitants, services hospitaliers				
Représentant du service de restauration				
Responsable des autres temps périscolaires				
Autres : Tapez du texte				

PARTIE 2 – AMENAGEMENTS ET ADAPTATIONS
PARTIE MEDECIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE PMI OU DE STRUCTURE ou à préciser :

I. Conséquences de la maladie ou affection, essentielles et utiles pour la compréhension

II. Aménagements du temps de présence dans l'établissement

- Temps partiel : temps de présence évolutif et de prise en charge, horaires décalés (joindre l'emploi du temps adapté)
- Temps de repos
- Dispense partielle ou totale d'activité (EPS, activités manuelles, en lien avec des aliments, des animaux, etc.)

Préciser : cf 3b "Activité physique"

Joindre le certificat d'inaptitude d'EPS

III. Aménagement de l'environnement (selon le contexte)

- Autorisation de sortie de classe (toilettes, boissons, infirmerie, vie scolaire, etc.)
- Place dans la classe
- Mobilier et matériel spécifique (double jeu de livres, livre numérique, siège ergonomique, informatique, casier, robot)
- Toilettes et hygiène (accès, toilettes spécifiques, aménagements matériels, changes, douche, aide humaine, etc.)
- Récréation et interours (précautions vis-à-vis du froid, soleil, jeux, bousculades, etc.)
- Accessibilité aux locaux
- Environnement visuel, sonore, autre

Préciser : cf 3c "Les sorties"

IV. Aménagements à l'extérieur de l'établissement.

Le PAI doit suivre l'enfant sur ses différents lieux de vie collectifs.

- Déplacements scolaires (stade, restauration scolaire, etc.)
- Déplacements pour examens
- Sorties sans nuitée
- Sortie avec nuitée (classes transplantées, voyages scolaires, séjours, etc.)

Préciser si nécessité de fournir un traitement quotidien matin-soir et/ou mesures particulières et joindre une ordonnance claire et précise avec les médicaments avant le départ : cf 3c "Les sorties"

V. Restauration

<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Régime spécifique garanti par le distributeur de la restauration collective <input type="checkbox"/> Éviction des allergènes dans le régime habituel pratiquée : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Par le service responsable de la restauration <input type="checkbox"/> Par l'élève lui-même (affichage INCO) <input type="checkbox"/> Éviction demandée par la famille après lecture préalable du menu et éventuel plat de substitution <input type="checkbox"/> Panier repas fourni par la famille (gestion selon la réglementation en vigueur) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Goûter et/ou collations fournis par la Famille <input type="checkbox"/> Boissons <input type="checkbox"/> Suppléments alimentaires <input type="checkbox"/> Priorité de passage ou horaire particulier <input type="checkbox"/> Nécessité d'aide humaine ou d'aménagement particulier pour l'installation
--	--

Préciser : cf 3a "Recommandations"

VI. Soins

- Traitement quotidien sur le temps de présence dans l'établissement (cf. ordonnance jointe) : oui non
- Traitement médicamenteux :
- Nom (commercial/générique) :
 - Posologie :
 - Mode de prise :
 - Horaire de prise :
- Surveillances particulières : oui non
- Préciser qui fait la surveillance, horaires, recueil des données... :
- Intervention de professionnels de santé sur le temps de présence dans l'établissement oui non
- Préciser :
Protocole joint oui non
- Éléments confidentiels sous pli cacheté à transmettre aux équipes de secours ou au médecin : oui non
- Préciser : Tapez du texte
- Fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence » jointe (cf partie 3)
- Autres soins : cf 3d "En cas de fièvre", 3e "Protocole, En cas d'urgence"

Trousse d'urgence :

- Existence d'une trousse d'urgence : oui non.
 - Contenu de la trousse d'urgence :
 - PAI obligatoirement Ordonnance Traitements Pli confidentiel à l'attention des secours
 - Lieu de stockage de la trousse d'urgence de l'enfant dans l'établissement à préciser :
 - Élève autorisé à avoir le traitement d'urgence sur lui avec la fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence » : oui non
 - Autre trousse d'urgence dans l'établissement : oui non
- Préciser :

VII. Adaptations pédagogiques, des évaluations et des épreuves aux examens

Besoins particuliers	Précisions Mesures à prendre (préciser les disciplines si besoin)
<input type="checkbox"/> Aide durant la classe (attention particulière, support d'apprentissage, tutorat, écriture, etc.)	
<input type="checkbox"/> Transmission des cours et des devoirs (reproduction des cours, clés USB, espace numérique de l'établissement, classe inversée, etc.)	
<input type="checkbox"/> Transmission et/ou aménagements des évaluations et contrôles	
<input type="checkbox"/> Proposition d'aménagements des épreuves aux examens, à la demande des responsables légaux	
<input type="checkbox"/> Temps périscolaire (spécificités liées autype d'activités, etc.)	
<input type="checkbox"/> APADHE <input type="checkbox"/> Cned en scolarité partagée <input type="checkbox"/> Autres dispositions de soutien ou de continuité scolaire :	

PARTIE 3 - CONDUITE A TENIR POUR PREVENIR ET TRAITER L'URGENCE

A. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

**IL EST RECOMMANDÉ QUE LES ENFANTS PUISSENT MANGER A LA CANTINE +++
MOYENNANT TROIS PRINCIPES :**

- ① **Éviction des fèves** (fraîches, crues, cuites, surgelées, ou sous forme de farine de fève)
- ② **Éviction des boissons contenant de la quinine** (quinquina), comme les sodas toniques (Schweppes, Gini)
- ③ **Éviction des compléments alimentaires à base de vitamine C** et des produits enrichis en vitamine C
(ex : jus enrichis en vitamine C)

NB : Hormis les fèves, tous les autres fruits et légumes sont autorisés chez les sujets déficitaires en G6PD. Aucune raison médicale ne justifie l'éviction des pois, comme les pois du cap, « grains », haricots, artichauts, asperges et figues de barbarie.

"Si l'enfant présente un risque avéré d'anémie hémolytique, et que les services de restauration scolaire de la commune ne sont pas en capacité de s'assurer que leur menu ne contient aucun des aliments et boissons cités ci-dessus (fèves, boissons contenant de la quinine, compléments alimentaires enrichis à base de vitamine C, ou produits enrichis à la vitamine C (exemple: jus de fruits)), alors le panier repas s'impose. "

B. ACTIVITÉ PHYSIQUE

Il n'est pas nécessaire de restreindre l'activité physique.
Cependant soyez à l'écoute de l'enfant, en cas de fatigue excessive afin de respecter son rythme.

C. LES SORTIES

Les sorties, séjours et voyages sont autorisés sous réserve d'appliquer les principales recommandations de P.A.I

D. EN CAS DE FIEVRE

Ne pas donner de médicament sans accord de la famille. Prévenir la famille en cas de fièvre $\geq 38.5^\circ$

E. PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

En cas d'apparition brutale de signes :

- **D'anémie**
 - Pâleur des lèvres
 - Pâleur de la peau
 - Fatigue inhabituelle (l'enfant dort beaucoup, se fatigue au moindre effort, est essoufflé de façon inhabituelle)
- **D'ictère (« jaunisse »)**
 - Douleurs abdominales
 - Urines foncées
 - Yeux jaunes

Conduite à tenir

① **Contacteur le Samu : 15**

Les informations à fournir au médecin d'urgence :

« Enfant présentant un déficit en G6PD »

② **Prévenir les parents**

Cachet du médecin :

Date :

Signature du médecin :